

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 24 FEV. 2015

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : 064/15 -
Nos réf. : 2014-001421
Affaire suivie par : Pierre DROSS
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault
Bureau de l'Environnement
Préfecture de l'Hérault
34 place des Martyrs de la résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet d'installation de distillation et de stockage d'alcool à BESSAN déposé par RICARD SA.

Par courrier reçu le 17/12/2014, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Installation de distillation et de stockage d'alcool à BESSAN déposé par RICARD SA.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon

Philippe MONARD